

<http://ecoleemancipee.org/spip.php?article1210>



Recrutements, jeu de chiffres ou jeu de dupes ?

- Éducation -



Date de mise en ligne : vendredi 14 septembre 2012

Copyright © L'École Émancipée - Tous droits réservés

60 000 postes ! Le chiffre tant rabâché ! Si en finir avec l'érosion des postes dans l'Education Nationale est bienvenu, la réalité de ce qui va être effectivement fait rend plus circonspect avec la certitude que tout cela est insuffisant pour que l'Ecole se remette des années qu'elle vient de vivre, sans parler des moyens dont elle a besoin pour se transformer.

les annonces de campagnes en matière d'éducation vont être mise en oeuvre dans un « cadre contraint ». Une novlangue qui peine à masquer que ce « coup de pouce » va se faire à moyen constant, sur le dos d'autres ministères et aux dépens d'autres secteurs de la fonction publique d'Etat. Les annonces de Peillon de créer 60 000 postes en 5 ans sont encore loin des 70 000 supprimés sous la seule mandature de Sarkozy, alors même que l'Education Nationale était exsangue suite aux 30 000 postes supprimés entre 2003 et 2007... Bref, pas difficile de comprendre que le compte n'y est pas, d'autant que la nature des 60 000 postes ne se limite pas à des postes de fonctionnaires d'Etat mais inclut des contrats aidés et des postes dans le privé.

2012 : priorité au primaire

La rentrée scolaire 2012-2013 devait s'inscrire sous le signe de la « priorité au primaire » avec la création de 1 000 postes. Quel changement de cap quand les suppressions prévues pour cette même rentrée étaient de 5 700 postes dans le 1er degré ! Quant aux annonces de Peillon d'ouvrir 22 000 postes aux concours externes 2013, cela fait 6 000 de plus que l'année dernière... Une éclaircie qui reste toutefois bien loin des besoins dans les écoles pour assurer la continuité du service public d'éducation. Le retour à la situation antérieure à 2007 nécessiterait la création de plus de 30 000 postes. Et si l'on considère l'évolution démographique des 5 prochaines années, le coût en postes pour une réelle formation initiale, l'amélioration de la formation continue, l'exigence du « plus de maîtres que de classe » portée par le SNUipp-FSU ou encore la diminution du taux d'encadrement, on est loin du compte. La mobilisation autour du budget sera donc essentielle si l'on veut une réelle transformation de l'école.

Dans le second degré, il n'y a pas de rayon de soleil avec la création de 355 malheureux postes à la rentrée, dans un contexte où des matières connaissent un déficit endémique : aux concours du Capes externe 2012, au total 15% des postes sont restés vacants. A la rentrée, 75 postes de CPE ainsi que 60 d'EPS seront créés en faisant appel aux listes complémentaires des concours 2012. Plus difficile en revanche de trouver des candidats dans les disciplines déficitaires... Le ministère a donc décidé de créer une liste complémentaire à partir des admissibles à l'agrégation qui obtiendront automatiquement le Capes : 60 professeurs de lettres, 70 d'anglais et 90 de maths. Des mesures d'urgence qui ne répondent pas à un déficit de vocations essentiellement lié à la mastérisation et à l'absence de revalorisation salariale...

Adrien Martinez, Vincent Martinez, Mylène Denizot

Emploi avenir professeur, la précarité en guise de pré-recrutement

Le gouvernement en prévoit 6 000 par an sur trois ans. Ce nouveau dispositif est présenté comme « pré-recrutement » auprès des étudiants boursiers qui se destinent au professorat dès la deuxième année de licence.

Mais regardons de plus près. Les Emplois Avenir prof seront des CUI prévoyant 12h de travail au sein des établissements scolaires. Cumulés aux bourses, ils permettraient un revenu de 900Euros mensuel.

L'exercice d'une activité salariée étant un facteur important d'échec dans les études, la réponse aurait dû être tout autre : il aurait fallu garantir une rémunération permettant aux étudiants de se consacrer pleinement à leurs études et à leur formation professionnelle. De plus, répondre à l'enjeu d'un véritable pré-recrutement suppose que l'ensemble des futurs enseignants accèdent au statut de la Fonction publique afin d'intégrer ces années dans l'AGS et le calcul

Recrutements, jeu de chiffres ou jeu de dupes ?

de la retraite. Enfin, des problèmes majeurs demeurent : contrat de droit privé ; recrutement par le chef d'établissement ; situation non clarifiée en cas d'échec aux concours ou de redoublement ; missions ; quelles aides en L1 et en M2 ? (La concertation sur la place du concours serait-elle un leurre ?).

Non seulement il faudra être très attentif au contenu de ce dispositif d'aide sociale mais il faudra aussi réclamer un réel pré-recrutement en M1 et M2, par concours, avec un statut d'élève professeur garantissant des droits à retraite et dans des conditions favorisant la réussite au master et au concours.